

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 05

Objet : Budget Primitif 2021

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Eric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application e-signature F.legal@e.com

99_SE-004-200067437-20201209-05_09122020

Monsieur Marc BONDIL, rapporteur, expose ce qui suit :

Comme cela avait été indiqué lors de la séance du conseil communautaire du 15 octobre 2020, séance au cours de laquelle s'est tenu le débat d'orientations budgétaires pour 2021, la volonté de la collectivité est de voter au plus tôt le budget pour l'exercice 2021 afin de soutenir l'activité économique des entreprises durement impactées par la crise sanitaire et ses conséquences en terme de réduction d'activité. C'est la raison pour laquelle le budget vous est présenté en décembre 2020 pour être exécuté dès le 1^{er} janvier 2021.

Le budget 2020 correspondait à une année atypique : premier budget du nouveau Conseil communautaire issu des élections municipales de 2020, il a été voté très tardivement le 23 juillet dernier ; en outre, de nombreuses activités ont été à l'arrêt pendant plusieurs semaines du fait de la crise sanitaire et des restrictions qu'elle a entraînées.

Le budget primitif 2021 sera voté avant la clôture de l'exercice 2020 : à ce titre, il ne sera pas possible de reprendre les résultats de fonctionnement ni d'investissement ni en conséquence de procéder à l'affectation des résultats. Ces derniers seront repris et affectés lors du vote du budget supplémentaire ou d'une décision modificative qui en tiendra lieu. Il a été retenu une estimation sincère des dépenses et des recettes de toute l'année 2021 ; néanmoins des ajustements seront nécessaires pour tenir compte des nouvelles décisions prises par le Conseil et de l'évolution de l'exécution de ce budget ; ces ajustements seront votés lors du budget supplémentaire ou de décision modificative à venir.

Concernant la section d'investissement, seules les opérations ou dépenses nouvelles seront votées au budget primitif 2021, les restes à réaliser -comme les résultats- seront repris au budget supplémentaire ou en décision modificative.

Le projet de budget s'équilibre en mouvement réel comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 624 000 €	2 234 000 €
FONCTIONNEMENT	37 594 220 €	38 984 220 €
TOTAL	41 218 220€	41 218 220 €

LE FONCTIONNEMENT

Comme cela est récurrent depuis les débuts de l'agglomération, une présentation de l'évolution des différents postes de dépenses et de recettes n'est pas pertinente dans la mesure où chaque année l'évolution des compétences (soit prise de compétence soit retour) engendre des variations sur les charges générales et les frais de personnels et en conséquence sur les attributions de compensation.

L'année 2021 ne devrait pas voir de changement dans le périmètre des compétences de l'agglomération hormis la prise en compte du transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence : réseaux pluviaux, qui n'a pas été à ce jour traduit dans les attributions de compensation.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Agglomération des Alpes Éclairage et Eau

99_SE-804-200067437-20201209-05_09122020

Recettes :

Le budget primitif a été établi en reconduisant les taux de fiscalité antérieurs et le produit encaissé en 2020. Ce projet intègre aussi la baisse de CFE due à l'exonération des deux tiers pour les entreprises relevant de certains secteurs particulièrement touchés par la crise (tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture et évènementiel), exonération votée en 2020 mais dont les conséquences interviendront sur le produit fiscal 2021 et dont la moitié sera compensée par l'Etat.

Les recettes ont été estimées sur la base d'une année normale, c'est à dire sans fermeture sanitaire des activités (médiathèques, crèches, accueils de loisirs des mineurs) mais de manière prudente notamment pour le produit de la taxe de séjour.

Les recettes réelles : 38 984 220 euros

	2017	2018	2019	2020	2021
• Atténuations de charges	0,33	0,33	0,33	0,23	0,25
• Produits des services	2,01	1,62	1,56	1,53	1,85
• Impôts et taxes	24,54	24,97	26,08	26,28	26,73
• Dotation et participations	7,33	8,93	8,91	9,33	9,64
• Autres produits de gestion (dont loyers)	0,18	0,18	0,18	0,23	0,21
• Produits exceptionnels	0	0	0	0,30	0,30
TOTAL	34,39	36,03	37,06	37,90	38,98

En millions d'euros

Les dépenses réelles : 37 594 220 €

	2017	2018	2019	2020	2021
• Charges de personnel	12,67	12,53	12,17	12,17	11,90
• Charges à caractère général	7,58	10,47	9,95	11,05	11,30
• Attribution de compensation	7,22	7,26	8,50	8,47	8,40
• Subventions	5,43	4,56	5,40	4,96	5,06
• Frais financiers	0,49	0,45	0,35	0,33	0,26
• Autres charges	0,36	0,52	0,54	0,70	0,67
• Dépenses imprévues	0,40	0,40	0,40	0	0
TOTAL	34,15	36,19	37,31	37,68	37,59

En millions d'euros

REÇU EN PREFECTURE
le 14/12/2020

Appréhension argente f. b. n. l. v. c. o. n. s.

99_SE-004-200667437-20201209-05_09122020

Le chapitre 012 : Charges de personnel

Quel que soit le budget, les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par la collectivité, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail et aux honoraires médicaux, à la cotisation de l'assurance statutaire, à la contribution obligatoire auprès du FIPHFP, aux frais de formation ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

L'estimation budgétaire pour l'année 2021 en matière de dépenses de personnel comprend plusieurs facteurs :

- L'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié aux déroulements de carrière des agents. Il contribue à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel à hauteur de +1.5% de la masse salariale actuelle.
- La revalorisation des grilles de rémunérations de certains cadres d'emplois de catégorie A (éducateurs de jeunes enfants) et de l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie C dans le cadre du protocole d'accord parcours professionnels des carrières et des rémunérations.
- L'instauration par décret du 23 octobre 2020 d'une indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, a pour effet le versement d'une indemnité égale à 10% de la rémunération globale brute perçue par l'agent contractuel au titre de son contrat et de ses renouvellements le cas échéant. Cette indemnité sera versée aux agents contractuels pour les contrats d'une durée de moins d'une année à l'exception des contrats saisonniers.
- Une évolution du régime indemnitaire des agents de catégorie C variant entre 120 € et 240 € annuelle selon les cadres d'emplois et les missions exercées afin de réduire les écarts au sein de cette catégorie ainsi que le versement de l'action sociale pour les agents de catégorie B et C indépendamment du montant du régime indemnitaire perçu échelonnés sur deux années.

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux rémunérations du personnel pour une prévision totale annuelle de 11 900 000 euros et intègre :

- Des créations de poste au titre de l'année 2021
 - o Pôle fonctionnel : un emploi de chargé de communication en accroissement pour une année, un agent administratif au service ressources humaines
 - o Pôle opérationnel : un adjoint technique coordonnateur du transport en déchèterie, 1 adjoint technique au service informatique
 - o Pôle aménagement et développement territorial : un emploi de chargé de mission manager centre-ville, un emploi de chargé de mission contrat d'objectifs territorial, un emploi d'adjoint technique polyvalent au Musée Promenade, un emploi à temps non complet (17h30) animation et entretien du jardin des papillons,
 - o Pôle vie territoriale : deux emplois d'adjoint administratif à temps non complet (respectivement à 17^h30 chacun) au sein des Maisons de Services au Public dans le cadre de la labellisation Maisons France Services, un emploi d'adjoint animation/animateur à 24 heures hebdomadaires pour la création d'un RAM itinérant.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Appréciation des services de la Préfecture

99_SE-004-200067437-20201209-06_00122020

Le chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce poste reprend les crédits affectés aux services pour leurs activités courantes et leurs prestations diverses qui concourent à assurer le service public.

Ce chapitre enregistre une hausse importante qui a plusieurs causes :

- Hausse des prestations de services réalisées par le Sydevom.
- Achats de fournitures liés à la crise sanitaire (masques...)
- Prestations de services et honoraires versés dans le cadre des différents projets en cours : PROSOL, plan alimentaire territorial, mobilité financés à 80% dans le cadre des projets ALCOTRA...

Les autres postes de fonctionnement

- Le montant des attributions de compensation :

Ce montant est quasiment identique à celui de 2020 (seule variation : le montant des charges transférées pour la restauration scolaire aux communes de l'ex CCDB qui avait été proratisé pour 2020 sur 4 mois seulement de septembre à décembre 2020 et qui est comptabilisé pour une année pleine à compter de 2021). La CLECT devra déterminer le montant des charges transférées relatives à la compétence : réseaux pluviaux et le montant des attributions de compensation sera ajusté lors du vote d'un prochain document budgétaire.

- Les cotisations

L'augmentation de ce poste de dépense est notamment liée à la revalorisation probable de la contribution au SDIS ainsi qu'aux syndicats sur lesquels l'agglomération s'appuie pour exercer ses missions GEMAPI (SMAB essentiellement, SMAVD et PNRV plus ponctuellement), et à celle du SYDEVOM.

- Le compte 6574 subventions :

Le montant des subventions prévue est identique à celui de 2020. Il intègre les subventions à l'office de tourisme, aux crèches associatives ainsi qu'aux subventions versées dans le cadre de la politique de la ville.

- Le compte 67441 subventions budgets annexes :

Afin d'équilibrer le fonctionnement de certains budgets annexes, une contribution du budget principal est nécessaire. Il s'agit de :

Budgets annexes	Montant
La Cassine	200 000 €
Abattoir Digne les bains	57 000 €
Abattoir Seyne	80 000 €

pour un total de 337 000 €. Ce montant est inchangé par rapport à 2020.

- Le compte 6748 autres subventions exceptionnelles :

Ce compte retrace les subventions liées aux projets ALCOTRA pour lesquels Provence Alpes Agglomération est chef de file (PROSOL SENIORS) et qu'elle reverse aux partenaires du projet.

Ce compte est à rapprocher du compte 774 en recette de fonctionnement qui retrace les subventions reçues du FEDER à reverser.

La dette

Notre agglomération a une dette qui ne présente pas de risque et a également un faible taux d'endettement (si l'on n'inclut pas les emprunts souscrits par les communes et transférés à PAA au 1 janvier 2020, liés à la compétence gestion de l'eau potable et des réseaux d'assainissement).

Les ratios du budget général ci-dessous confortent cette analyse :

	Agglomération	moyenne nationale
Encours de dette /habitants	202,66 €	341 €
Encours de dette/recettes réelles de fct	25,58%	77,90%

Ceci étant, la présentation du projet de budget met en évidence notre absence de capacité d'autofinancement.

Le budget d'investissement est équilibré par un recours à l'emprunt de 1 984 000 €. L'annuité nouvelle étant compensée par l'extinction d'emprunts existants de manière à garder une annuité constante sur les prochaines années.

L'INVESTISSEMENT 2021

Comme déjà indiqué, le budget primitif 2021 n'inscrit que les crédits nouveaux ; les restes à réaliser seront repris dans un document budgétaire ultérieur.

Les dépenses nouvelles d'équipement inscrites au budget s'élèvent à 2 134 000 € financées par :

- Un recours à l'emprunt de 1 984 000 €
- Des fonds propres à hauteur de 150 000 €

Il s'agit :

- des enveloppes annuelles nécessaires au fonctionnement des services, au renouvellement du matériel et à l'entretien des voies

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Appelzjion agriote E-loqalte.com

99_SE-004-200067437-20201209-05_09122020

- Acquisition de matériels pour les services	139 000 €
- Travaux de voirie des zones pour	100 000 €
- Travaux d'éclairage public	100 000 €
- Travaux bâtiments	100 000 €
- Travaux sentiers	60 000 €

- Des opérations engagées et financées

- Acquisition matériel OM : poursuite de la modification de la collecte des OM par des colonnes de tri : 300 000 €, modernisation du parc des véhicules de collecte des OM : achat d'une nouvelle benne pour 240 000 €, renouvellement des bennes pour 50 000 €
- Déchetterie vallée de l'Asse : enveloppe de 40 000 € pour couvrir les premiers frais notamment de maîtrise d'œuvre
- Aménagement quai de la Colette : 180 000 €
- Travaux chaufferie : remplacement de chaudières : 130 000 €
- Provision pour travaux GEMAPI : 300 000 €
- Ouvrages d'art : 60 000 €
- Enveloppe pour les premiers frais de la maison du tourisme des Mées : 35 000 €
- Crédits supplémentaires établissement thermal : acquisition de mobilier pour le futur SPA : 100 000 €, mise aux normes du transformateur électrique non prévue dans le projet initial : 110 000 €, régularisation d'avenants : 90 000 €

Les budgets annexes

- Abattoirs de Digne les bains et de Seyne

Ces deux budgets retracent les activités des deux abattoirs. Ils sont équilibrés par une subvention du budget principal respectivement de 57 000 € et 80 000 €.

Les dépenses relatives aux rémunérations du personnel sont de 560 000 euros sur Digne les Bains et 55 000 euros sur Seyne les Alpes.

Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par la collectivité, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail et aux honoraires médicaux, à la cotisation de l'assurance statutaires, à la participation employeur à la mutuelle santé, aux frais de formation ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

L'estimation budgétaire pour l'année 2021 en matière de dépenses de personnel comprend l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié aux déroulements de carrière des agents. Il contribue à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel à hauteur de +1.5% de la masse salariale actuelle.

➤ **Digne les Bains :**

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	51 000 €	0 €
FONCTIONNEMENT	894 700 €	945 700 €
TOTAUX	945 700 €	945 700 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée F-Inspire.com

99_SE-004-200067437-20201209-05_09122020

Les postes de dépenses et de recettes d'exploitation sont augmentés par rapport au budget primitif 2020 pour tenir compte de l'accroissement de l'activité de cette structure.

➤ **Seyne les Alpes :**

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	37 000 €	0 €
FONCTIONNEMENT	171 270 €	208 270 €
TOTAUX	208 270 €	208 270 €

Sur Seyne, les travaux de modernisation ainsi que des améliorations demandées par les autorités sanitaires étant achevés, l'abattoir qui a été fermé durant une partie de l'année 2020 va pouvoir rouvrir ; l'incertitude demeure sur le niveau d'activité que pourra retrouver la structure durant l'année 2021. Une subvention du budget général de 80 000€ est reconduite au stade du budget primitif.

- **Les transports urbains**

Ce budget doit faire l'objet d'une attention particulière car l'équilibre est précaire.

Ce budget comme le budget principal est établi sur la base des prévisions d'une année « normale » c'est à dire sans interruption du service public sur une période donnée ni instauration de la gratuité du service.

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux rémunérations du personnel pour une prévision totale annuelle de 750 000 euros.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	19 536 €	0 €
FONCTIONNEMENT	1 212 041 €	1 231 577 €
TOTAUX	1 231 577 €	1 231 577 €

- **Vaulouve**

Une étude de danger a été réalisée en 2018 pour connaître les risques encourus en cas de crue ; à sa suite, une étude de faisabilité des travaux qui n'a pas encore été réalisée devra être menée Au stade du budget primitif aucun crédit supplémentaire n'est inscrit en investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application article L.1014-1

99_SE-004-200067437-20201209-05_09122020

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	750 €	0 €
FONCTIONNEMENT	27 250 €	28 000 €
TOTAUX	28 000 €	28 000 €

- **La Cassine et St Pierre**

➤ **La Cassine :**

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	220 000 €	20 000 €
FONCTIONNEMENT	224 800 €	424 800 €
TOTAUX	444 800 €	444 800 €

La commercialisation se poursuit sur cette zone d'activités.

Ce site est d'une grande sensibilité archéologique. Un premier diagnostic a été réalisé sur une partie des terrains qui sont aujourd'hui pratiquement tous commercialisés.

Un arrêté de prescription de diagnostic a été pris par le préfet de région le 28 mai 2018 sur les terrains restants. Afin de ne pas être éventuellement bloqué lors de leur commercialisation et de la délivrance du permis de construire, il est nécessaire de réaliser un diagnostic préventif sur ces parcelles. Un marché a été conclu en 2020 pour cette prestation avec les services du département des Alpes de Haute Provence.

➤ **Saint Pierre :**

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	108 500 €	0 €
FONCTIONNEMENT	19 500 €	128 000 €
TOTAUX	128 000 €	128 000 €

Ce budget n'appelle pas de remarque particulière.

- **Les Blaches Gombert**

Il s'agit d'un budget annexe, créé en 2018. Il correspond à l'achat à la commune de Château Arnoux Saint Auban de parcelles de terrain situées dans cette ZA et à leur revente, PAA ayant la compétence exclusive ZA.

Quatre parcelles étaient concernées. A ce jour, il en reste 2 pour lesquelles des contacts ont été pris.

La section d'investissement est votée en suréquilibre, elle sera équilibrée par la reprise du déficit d'investissement 2020 lors du budget supplémentaire 2021.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	300 000 €	300 000 €
FONCTIONNEMENT	300 000 €	301 242 €
TOTAUX	600 000 €	601 242 €

- **Les budgets EAU et ASSAINISSEMENT**

La communauté d'agglomération a pris la compétence distribution eau potable et gestion des réseaux d'assainissement au 01/01/2020.

A l'issue de la première année de fonctionnement de cette nouvelle régie intercommunale, les budgets de fonctionnement ont pu être établis sur la base de prévisions plus précises qu'en 2020 où le budget voté consistait en la somme des anciens budgets annexes communaux.

Le budget de l'eau paie en totalité les factures correspondant aux charges mutualisées et refacture un prorata au budget de l'assainissement (ex charges de personnel, charges relatives aux locaux occupés, aux véhicules)

Le montant des dépenses prévues en charges de personnel correspond au montant des charges comptabilisées sur l'exercice 2020, augmenté des recrutements en cours pour améliorer la qualité du service rendu par la régie.

La prévision pour 2021 est de de 2 635 000 euros et anticipe les créations de poste au titre de l'année 2021 suivantes :

- Deux apprentis dans le cadre d'une licence professionnelle des métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, spécialité gestion et optimisation des systèmes de traitement de l'eau,
- Un emploi de technicien travaux neufs,
- Quatre emplois d'agent d'exploitation eau et assainissement (deux sur le site de Château-Arnoux-Saint-Auban, un sur le site de Digne les Bains, un sur le site de Seyne les Alpes)
- Un emploi de secrétaire de pôle
- Un emploi de conseiller relation usagers
- Un agent d'exploitation fontainerie

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-legaite.com

99_SE-004-200067437-20201209-05_09122020

Concernant l'investissement, les excédents des anciens budgets eau et assainissement communaux n'ayant été versés que par un petit nombre de communes, le montant des travaux est inférieur à celui voté au budget primitif 2020 et financé outre les subventions par le recours à l'emprunt.

BUDGET EAU

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 205 000 €	2 241 600 €
FONCTIONNEMENT	4 898 100 €	6 861 500 €
TOTAUX	9 103 100 €	9 103 100 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 830 000 €	1 949 500 €
FONCTIONNEMENT	3 056 500 €	3 937 000 €
TOTAUX	5 886 500 €	5 886 500 €

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 votes contre et 1 abstention

Approuve les budgets primitifs 2021 qui s'équilibrent en mouvements réels comme suit

BUDGET PRINCIPAL

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 624 000 €	2 234 000 €
FONCTIONNEMENT	37 594 220 €	38 984 220 €
TOTAL	41 218 220€	41 218 220 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E. Leplat.fr.com

09_SE-004-200067437-20201209-05_09122020

BUDGET ABATTOIR DIGNE

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	51 000 €	0 €
FONCTIONNEMENT	894 700 €	945 700 €
TOTAUX	945 700 €	945 700 €

BUDGET ABATTOIR SEYNE

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	37 000 €	0 €
FONCTIONNEMENT	171 270 €	208 270 €
TOTAUX	208 270 €	208 270 €

BUDGET TRANSPORT URBAIN

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	19 536 €	0 €
FONCTIONNEMENT	1 212 041 €	1 231 577 €
TOTAUX	1 231 577 €	1 231 577 €

BUDGET VAULOUBE

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	750 €	0 €
FONCTIONNEMENT	27 250 €	28 000 €
TOTAUX	28 000 €	28 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

99_5E-004-200067437-20201209-06_09122020

BUDGET ZONE LA CASSINE

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	220 000 €	20 000 €
FONCTIONNEMENT	224 800 €	424 800 €
TOTAUX	444 800 €	444 800 €

BUDGET ZONE SAINT PIERRE

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	108 500 €	0 €
FONCTIONNEMENT	19 500 €	128 000 €
TOTAUX	128 000 €	128 000€

BUDGET LES BLACHES GOMBERT

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	300 000 €	300 000 €
FONCTIONNEMENT	300 000 €	301 242 €
TOTAUX	600 000 €	601 242 €

BUDGET EAU

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 205 000 €	2 241 600 €
FONCTIONNEMENT	4 898 100 €	6 861 500 €
TOTAUX	9 103 100 €	9 103 100 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 830 000 €	1 949 500 €
FONCTIONNEMENT	3 056 500 €	3 937 000 €
TOTAUX	5 886 500 €	5 886 500 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

**REÇU EN PREFECTURE****le 14/12/2020**

Affaire n° 2020-000000000-000000000

99_SE-004-200067437-20201209-05_09122020